

**Séance du 04 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le **quatre avril à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Karine POTHIER donne pouvoir à Elise Auclair  
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN  
Pierre BAILLY-BECHET,  
Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Date de la convocation : 28 mars 2025

Présents et représentés : 10  
Date d'affichage : 28 mars 2025

**N° 11 : Approbation du budget primitif 2025 et des subventions communales**

Après avoir entendu la présentation détaillée, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	634 848,59 €	329 581,91 €
Recettes	634 848,59 €	329 581,91 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

➤ **APPROUVE**, le budget primitif 2025 tel présenté ainsi que la note brève et synthétique  
Conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales une note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 est jointe à la délibération afin de permettre aux habitants de saisir les enjeux du budget.

**Le Conseil Municipal de la commune de Garnerans, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution des subventions suivantes :**

- 1 000€ au C.C.A.S
- 1 500 € au Groupement Activité de Garnerans
- 200 € à l'association des Conscrits de Garnerans
- 50 € à la Société Communale de Chasse
- 800 € au Sou des Ecoles
- 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 1000 € au Comité de Fleurissement qui achètera les fleurs directement
- 25 € par enfant de la commune à l'association des JSP + 1000 € pour participer aux frais de déplacement pour le championnat Régional du concours de manœuvre (coût estimé 2 000 €).
- 50 € à la FNACA
- 100 € à la Croix Rouge
- 250 € pour l'Amicale des Donneurs de Sang

.../...

- **250 €** France ADOT 01 – Association départementale de l'Ain pour le Don d'organe, de Tissus Humains et de Moelle Osseuses
- **50 €** au Docteur Clown (Le Don du Rire)
- **200 €** à la Prévention Routière
- **100 €** aux Restos du Cœur
- **50 €** aux PEP 01
- **90 €** au RASED de Thoissesey soit 30 € par classe. Le RASED vient en aide aux enfants en difficulté dans les écoles
- **30 €** par enfant de la commune aux MFR, CFA, CIFA, CECOF, Chambre des Métiers et tous organismes accueillant des apprentis et qui en ferait la demande.
- **30 €** par élève de la commune à l'association de parents d'élèves des Collèges publics ou privés
- **30 €** par élève à l'Association EREA, association sportive établissement régionale d'enseignement adapté Claude BROSSE
- **2 €** par demi-journée aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans et fréquentant un centre de loisirs les mercredis ou les vacances scolaires

**Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 65748.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, REFUSE, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution de subventions aux organismes suivants :**

- Académie de la DOMBES
- AFM Téléthon
- AFSEP pour la sclérose en plaque
- AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap
- Association Danse Passion de St Didier
- Ecole de Musique de St Didier pour la prise en charge par la commune sous forme de subvention à la commune de Saint Didier sur Chalaronne pour l'école de musique de la différence de tarifs entre le tarif des habitants de St Didier et les habitants de Garnerans. Le montant de la prise en charge était plafonné à 1 000€ par an.
- Fondation du Patrimoine
- Fond Solidarité Logement pour 0,30 € par habitant
- Ligue contre le cancer – Ain
- Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie
- UDAF – Union départementale des associations familiales
- APAJH de l'Ain - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

